APEL ACADEMIQUE
DE TOULOUSE

Ce dossier doit être connu de tous les administrateurs

Dossier de Rentrée 2020-2021

Une année en Apel d'établissement

L'Apel joue un rôle clé dans la vie de l'établissement

"Nous faisons partie de la communauté éducative à part entière. Nous voulons jouer tout notre rôle dans la réflexion et l'action éducative mises en place au sein de l'établissement. "

(Extrait du Projet du mouvement des Apel)

L'Apel est la plus importante association nationale de parents d'élèves

90 ans d'histoire

Présente dans 5 000 établissements

Au service de 2 millions d'élèves

Plus de 967 000 adhérents

"Le mouvement des Apel représente les familles qui, dans la diversité de leurs identités sociales, culturelles, politiques, philosophiques ou religieuses, ont librement choisi de confier leurs enfants à un établissement catholique d'enseignement."

(Extrait du Projet du mouvement des Apel)

L'Apel, c'est une équipe de parents bénévoles ayant acquités une cotisation, engagés dans la vie et l'animation de l'établissement. Elle travaille en partenariat avec le chef d'établissement, œuvrant pour toutes les familles, qu'elles soient adhérentes ou non à l'association !

Ses missions principales:

- accueil des nouveaux parents ;
- formation des équipes de parents-correspondants ;
- animation du bureau de documentation et d'information sur l'orientation (BDIO) ;
- représentation des parents au conseil d'établissement et auprès de l'organisme de gestion (Ogec) dont le président(e) est membre de droit ;
- organisation de conférences-débats, de la fête de l'école ; d'évènements ludiques, du pot de rentrée ;
- représentation auprès des élus locaux ;
- mise en place d'actions pour aider au financement des projets de l'établissement.

Les parents sont membres de la communauté éducative **et y jouent un rôle essentiel.**

Chaque parent d'élève est un acteur de la vie de l'établissement, comme les autres membres de la communauté éducative (chef d'établissement, équipe enseignante, personnel d'encadrement et administratif, gestionnaires, élèves, etc.)

Zoom sur l'Apel d'établissement, coeur du mouvement

L'Apel d'établissement constitue le coeur de notre mouvement. Mais, pour jouer pleinement son rôle et pouvoir bénéficier de l'aide du mouvement, elle se doit de rester en relation régulière avec son Apel départementale.

Reconnue comme seule association officielle de parents d'élèves par l'Enseignement catholique, l'Apel dispose d'une place spécifique au sein de l'établissement scolaire. Membres à part entière de la communauté éducative, les parents sont des partenaires de l'établissement, et participent à ce titre à son fonctionnement.

L'Apel est une véritable force de proposition mais attention toutefois à ne pas s'immiscer dans la pédagogie car son rôle est uniquement éducatif !

Une association Loi 1901

L'Apel, dans un établissement scolaire, est constituée sous la forme d'une association Loi 1901. Cette forme juridique lui permet, outre une reconnaissance juridique, de disposer d'une organisation pérenne.

Les statuts en sont le mode d'emploi. Ils fixent le cadre général de l'organisation et son fonctionnement.

Il est important que tous les membres du conseil d'administration en aient pris connaissance!

En 2019,de nouveaux statuts ont été élaborés. Il est demandé à toutes les Apel d'établissements de les adopter. Rapprochez-vous de votre Apel départementale pour vous assurer que votre Apel est bien à jour.

La cotisation

L'adhésion à l'association se traduit concrètement, conformément aux statuts, par le versement d'une cotisation. Les cotisations sont en effet les seules ressources du mouvement.

En même temps qu'une marque de dynamisme de votre Apel, les adhésions sont le moyen d'assurer et de développer les services proposés par les différents échelons du mouvement. Il est donc essentiel d'apporter un très grand soin à leur collecte.

L'adhésion doit être proposée à toutes les familles de l'établissement ! Et rappel important: tous les membres du CA de l'Apel doivent adhérer.

Commentfonctionne l'Apel d'établissement ?

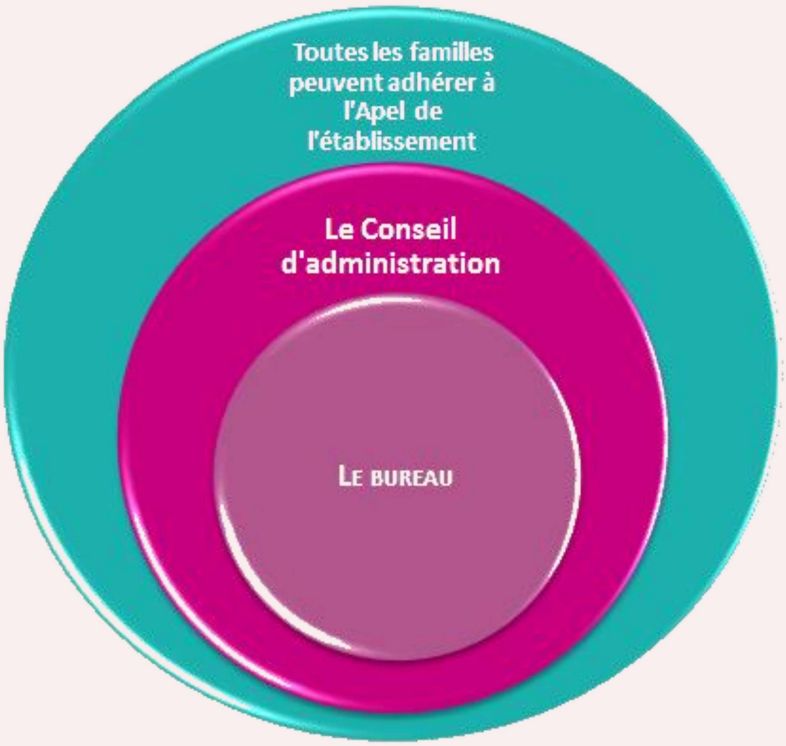

En comparaison...

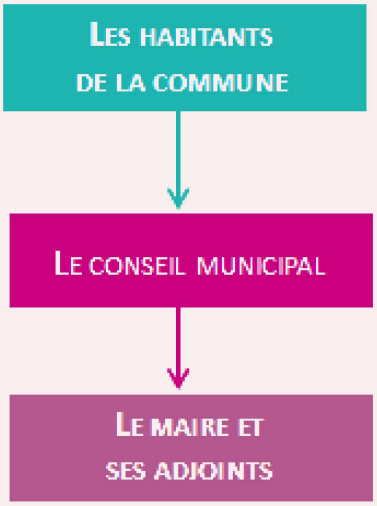

LES ADHÉRENTS

Tous les parents des enfants scolarisés dans l'établissement, ayant acquittés leur cotisation annuelle, sont adhérents à l'Apel.

Tous les adhérents se réunissent au moins une fois par an en assemblée générale pour :

- Entendre la présentation des comptes et des rapports d'activités de l'association pour l'année écoulée.
- Entendre le Président, au nom du bureau, présenter les orientations et projets pour l'année à venir.
- Procéder au renouvellement et à l'élection des membres du conseil d'administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé des administrateurs élus par les adhérents lors de l'assemblée générale, pour 3 ans renouvelables.

Ils sont à jour de leur cotisation. Le nombre des membres est à définir dans les statuts ou dans le règlement intérieur, selon l' importance de l'établissement :

généralement de 3 à 15.

Le conseil d'administration représente et administre l'association.

Il élit les membres du bureau.

LE BUREAU

Selon les statuts de l'Apel, les membres du bureau sont élus chaque année par les membres du conseil d'administration.

Ils sont à jour de leur cotisation.

Le bureau assure, sous le contrôle du CA, la gestion de l'association.

Il peut être constitué de la manière suivante:

- Un président et un vice-président.
- Un trésorier et un trésorier-adjoint
- Un secrétaire et un secrétaire-adjoint..

Chaque année ,l'Apel Académique propose aux Apel d'établissements une formation sur le fonctionnement de l'association, le rôle des membres du relations avec les partenaires et les services proposés par l'Apel.

L'Apel...
Devoirs et obligations

Déclarer la nouvelle équipe

-Auprès de l'Apel Départementale et/ ou Académique.

-Auprès des service préfectoraux. Privilégiez une déclaration en ligne pour une gestion plus rapide : service-public.fr,rubrique associations. Le récépissé est disponible sur votre espace en ligne.

-Auprès de la banque en cas de changement de président et/ou trésorier. Pièces à fournir : copie des statuts Apel certifiés conformes,copie de pièce d'identité,justificatif de domicile, procès-verbal d'élection. Le chéquier Apel doit être au nom et à l' adresse du siège social et non au nom et adresse personnelle du trésorier!

-Auprès des partenaires comme l' équipe enseignante, l'Ogec, la mairie, les familles de l'école et les intervenants ponctuels.

-Inscrivez-vous à l'espace privé du site www.apel.fr

L'inscription permet à chaque membre d'

accéder aux actualités et ressources réservées aux parents engagés.

Les assurances

La mutuelle Saint Christophe est partenaire de nombreux établissements d'Enseignement Catholique. Si tel est le cas chez vous, sachez que les bénévoles Apel (ponctuels ou investis dans l'équipe) sont couverts par le contrat de base souscrit par l'Ogec.

Sinon, avant de souscrire votre propre assurance responsabilité civile, vous devez questionner l'assurance de l'Ogec pour vérifier l'éventuelle couverture de l'Apel.

Les manifestations

- Autorisation d'organiser 6 manifestations par an de soutien ou de bienfaisance, exonérées de TVA et d'imposition.
- Ouverture temporaire de débit de boissons, avec ou sans alcool. Formulaire à envoyer auprès de la mairie au minimum 15 jours avant la manifestation.
- Annonce auprès de la mairie des dates, lieux et horaires des manifestations (occupation de l'espace public, rassemblement de personnes...)
- Déclaration à faire en préfecture lors d'une tombola, d'un loto ou d'un vide-grenier.

Une réduction forfaitaire est appliquée aux Apel affiliées à l'Apel nationale (protocole d'accord signé entre La SACEM et l'Apel). Demandez à l'Apel Académique votre justificatif d'affiliation et bénéficiez d'une réduction de -12,5%

Vous êtes nouveau président OU Vous conservez la présidence

Rencontrer le chef d'établissement

- afin de faire le point sur la rentrée scolaire et les projets à venir. De ces rendez-vous, de nouvelles initiatives Apel pourront voir le jour.
- échanger sur une idée d'action fédératrice et éducative.

Prévoir votre assemblée générale

- avant le 30 octobre (selon les statuts) si vous conservez la présidence. Le
- président de l'Apel dépa rtementale ou son représentant est membre de droit de votre Apel. Pensez à lui transmettre par mail une invitation.

Accomplir les démarches de déclaration

- auprès de l'Apel départementale et/ou académique, des services préfectoraux, de la banque, de l'Ogec, du chef d'établissement, de la mairie, des familles (trombinoscope ou journal d'école) et des partenaires habituels.

Lancer la campagne d'adhésions

-auprès de toutes les familles.

-faire figurer le montant de la cotisation sur la facture de scolarité, en précisant le caractère volontaire de l'adhésion et signer une convention de mandat avec l'Ogec.

Rapprochez-vous de votre Apel départementale pour plus d'informations .

Solliciter l'aide de l'établissement pour favoriser l'adhésion à l'Apel

L'Apel, une chance pour l'établissement

L'Apel est engagée dans la vie et l'animation des établissements.

Elle contribue à leur dynamisme, en y développant des projets variés à destination des parents et de leurs enfants ;

Elle constitue un soutien dans les négociations avec les partenaires extérieurs (par exemple avec la mairie concernant les forfaits communaux) ;

Le responsable Apel est un intercesseur représentatif, qui peut servir de médiateur entre l'établissement et les familles.

Comment favoriser l'adhésion des parents ?

Signer une convention de mandat entre l'Apel et l'Ogec. Toute association ayant la possibilité de percevoir des cotisations pour le compte d'une autre, l'Apel peut demander à l'Ogec de collecter les cotisations versées par les parents, et ainsi rendre plus simple leur gestion.

Joindre une lettre d'information sur l'Apel de l'établissement, ainsi que le dépliant Tous mobilisés pour l'avenir de nos enfants, dans le dossier d'inscription remis aux parents par l'établissement.

Faire figurer le montant de la cotisation sur la facture de scolarité, en précisant le caractère facultatif de l'adhésion.

Ce que finance la cotisation

La cotisation est la principale ressource de l'Apel, elle est donc indispensable à son fonctionnement. Elle finance :

Les actions menées au sein de l'établissement scolaire : mise en place et formation des équipes de parents-correspondants, organisation de rencontres parents-école, de conférences-débat ou de la fête de l'école, soutien des familles ayant un enfant à besoins éducatifs particuliers, etc. ;

Les représentations auprès de l'enseignement catholique et des pouvoirs publics ;

La vie du mouvement : formation des responsables, organisation de colloques et de congrès ;

Les services nationaux offerts aux parents :

- L'abonnement à famille & éducation, magazine bimestriel qui leur propose des informations pratiques, des conseils, des témoignages et des pistes de réflexion sur l'éducation et la scolarité ;
- Le site Internet www.apel.fr, qui leur permet de se tenir informés de l'actualité scolaire et éducative, ainsi que de la vie de l'Apel ;
- La plateforme téléphonique Apel service, au 01 46 90 09 60, qui met à leur écoute une équipe de spécialistes (psychologues, conseillers scolaires, éducateurs spécialisés) ;
- Un accueil gratuit et personnalisé par le service information et conseil aux familles départemental ou régional, pour répondre à leurs questions sur les études et les professeurs, le choix d'un établissement ou l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Association de parents d'élèves de l'enseignement libre
www.apel.fr

Cf document "Solliciter l'aide de l'établissement pour favoriser l'adhésion à l'Apel" (**Apel.fr**)

Faire vivre et dynamiser l'équipe

Pour investir chacun des membres de l'équipe, il est important d'écouter et de connaître les attentes et les idées de chacun !

Pour intéresser de nouveaux parents, un travail en commission peut profiter à des membres qui souhaitent s'investir sur une ou plusieurs thématiques spécifiques. Pour participer au travail d'une commission, il n'est pas nécessaire d'être membre du conseil d'administration. Adhérer à l'Apel d'établissement est suffisant.

Organiser l'Assemblée Générale

Pour être en conformité avec les statuts, la tenue d'une assemblée générale annuelle est obligatoire. Il s'agit de rendre compte des activités et comptes de l'association aux adhérents. Ces derniers procèdent également à l'élection des personnes qui constitueront l'équipe Apel (= Conseil d'administration).

Quand doit-elle avoir lieu?

Selon les statuts types de l'Apel, avant le 30 octobre de chaque année.

Qui est invité?

Tous les membres de la communauté éducative: les familles, le président Ogec, le chef d'établissement,le président de l'Ogec, le personnel non enseignant, l'équipe éducative, le prêtre de la paroisse, le maire ou l'adjoint à la vie scolaire, le président de l'Apel départementale en tant que membre de droit ainsi que les partenaires avec qui vous avez oeuvré l'an passé...

Qui vote?

Les membres à jour de leur cotisation Apel + le membre de droit (président de l'Apel départementale ou son représentant).
Les membres investis dans l'association sont les premiers à devoir s'acquitter de leur cotisation familiale.
Émargement des participants: faire la distinction entre les votants et les non votants. Comptabiliser les pouvoirs.

Quoi voter?

Bilan moral : rôle, missions, présentation du mouvement Apel.
Rapport d'activités de l'année écoulée.
Rapport financier en incluant le vote de la cotisation Apel (part Apel d'établissement).
Présentation du budget prévisionnel.
Election des nouveaux membres du Conseil d'Administration et renouvellement du1/3 sortant (selon statuts).
Demander l'accord à l'assemblée pour un vote à main levée. En cas de refus, prévoir un vote à bulletin secret.

Les petits +

Soignez l'accueil et veillez au fléchage pour les nouveaux parents ; prévoir une personne à l'entrée de la salle. Mettre à disposition des numéros du magazine Famille&Education, des fascicules Apel, des bulletins d'adhésions. Utiliser des vidéos et un support PowerPoint ; reportage photos des évènements marquants de l'an passé... Prévoir un temps de parole pour le chef d'établissement et/ou le président Ogec. Organiser une conférence-débat; En école ,proposer un système de garderie pour faciliter la venue des familles...

Des services concrets pour les Apel et les familles

Le magazine FAMILLE & éducation

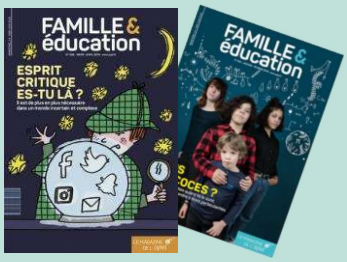

Le magazine de l'Apel propose tous les 2 mois des informations pratiques, des témoignages, des conseils et des pistes de réflexion sur la scolarité et les grandes questions éducatives

La plateforme téléphonique APEL SERVICE

Une équipe de spécialistes (psychologues, éducateurs spécialisés, conseillers scolaires, etc.) répond à toutes les questions des parents. L'anonymat et la confidentialité sont garantis.

Le site internet : www.apel.fr

Le service Information et conseil aux familles

Un accueil personnalisé et gratuit. Des informations et des conseils sur l'orientation scolaire, les études, les métiers. Un accompagnement des parents ayant un enfant à besoins éducatifs particuliers.

APEL ACADEMIQUE DE TOULOUSE

28, RUE DE L'AUDE – 31500 TOULOUSE

✆ : 05.61.80.50.34

Secrétariat :
Véronique Bonet
secretariat@apelacatoulouse.fr / 06.48.66.77.01

Service ICF :
Nathalie Le Boucher
service.icf@apelacatoulouse.fr / 06.46.90.29.72

Des outils de communication

Roll up à personnaliser, affiches, dépliant parents, vidéos, plaquette institutionnelle, projet du mouvement, etc.